

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-SOUBIRAN**

Délibération n° : 26/2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille dix huit, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Clermont-Soubiran, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Marie, sous la présidence de Mr DEPASSE Guy, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29/05/2018

Présents : Mrs DEPASSE.TERRIE. VITRAC. FOURNIER. Mmes SIMME. OREJA.

Absent(s) excusé(s) : P. Terrenne, C. Zorzenone et M. Dordé

Pouvoirs : M. Dordé a donné pouvoir à S. Terrié

Secrétaire de séance : C. Simme

**Objet : Modalités d'attribution des concessions cimetières et d'occupation du caveau d'attente.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de revaloriser la tarification et les modalités d'attribution des concessions aux cimetières du Bourg, de St-Pierre-de-Malaure et de Coupet, ainsi que du caveau d'attente.

Il propose que soient fixés ainsi que suit les modes d'attribution des concessions :

- Concession de 15 ans : 75 € le m2
- Concession de 30 ans : 100 € le m2
- Concession de 50 ans : 200 € le m2
- Les conditions de renouvellement de la concession relèvent de la législation funéraire et le tarif applicable sera celui en vigueur à la date de contraction.

Caveau d'attente :

- Occupation gratuite les six premiers mois,
- Occupation durant le 7<sup>ème</sup> mois : 20 €/mois
- Occupation durant le 8<sup>ème</sup> mois : 30 €/mois
- Occupation pour toute durée au-delà du 8<sup>ème</sup> mois : 50 € supplémentaire par mois.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Décide d'appliquer les tarifs et modes d'attribution des concessions et d'occupation du caveau d'attente dans les conditions indiquées ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10/05/2002 visée le 17/05/2002.

Publié le : 05/06/2018

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié et notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2018

Pour copie conforme :

En Mairie, le 05/06/2018

Le Maire,

Guy DEPASSE

